

Notes pour l'allocution de M. Luc Boulanger  
Directeur exécutif  
Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité  
(AQCIE)

(Le texte lu fait foi)

Montréal  
18 octobre 2007

Salutations d'usage,

Mesdames et Messieurs,

Je suis content de participer à ce bilan de la Régie de l'énergie à l'occasion de son 10<sup>e</sup> anniversaire d'existence. Les grands industriels sont un partenaire de premier plan de la Régie depuis sa création et même avant, si je peux dire. En effet, si la Régie, telle qu'on la connaît à l'heure actuelle, célèbre ses dix ans, l'existence de son ancêtre, la Régie du gaz naturel, remonte, elle, au début des années 1960. En fait, la réglementation dans le secteur crucial de l'énergie fêtera bientôt son jubilé. Il est important à des occasions comme celle-ci de prendre le temps de jeter un coup d'œil en arrière pour mesurer le chemin parcouru et en se fondant sur l'expérience du passé, de proposer des changements pour l'avenir. C'est ce que je vais tenter de faire dans les minutes qui me sont allouées.

Car, on peut dire en général que les grands industriels ont pas mal de pratique avec les instances réglementaires en matière d'énergie, moi personnellement, ça fait au moins 20 ans que je représente l'industrie devant des tribunaux administratifs. C'est d'ailleurs ce qui me permet de dire que la grande industrie en a vu des vertes et des pas mûres au fil des ans et que nous aussi, nous avons évolué dans le dossier de la réglementation.

Il faut se souvenir qu'à deux reprises, par jugement de la Cour supérieure, un président et un régisseur ont été destitués. Malgré cela, les grands industriels ont toujours agi dans le plus grand respect du tribunal et ont joué un rôle constructif et agi de façon professionnelle. Bref, nous avons toujours été aux premières loges et nous le sommes encore.

Le premier constat qu'il faut faire en matière de réglementation de l'énergie, c'est de saluer l'important progrès que représente l'actuelle Régie en termes d'expertise et de probité en comparaison avec les difficultés de la Régie du gaz naturel à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Mais, grâce à des personnes de grande valeur et compétence

comme M. Jean Giroux, qui en a été le président de 1992 à 1997, cette Régie est devenue une institution moderne et intègre, qui a pavé la voie à la création de l'actuelle Régie de l'énergie, qui joue un rôle clé dans la prise de décisions en matière énergétique au Québec.

Il faut se rappeler des débuts, c'était l'époque où nous devions siéger dans un édifice vétuste et insalubre et dans des conditions qui n'avaient rien du tout confort, faute de mieux. Il faut d'ailleurs en profiter pour rendre hommage à M. Jean Giroux qui a bâti la salle actuelle et vu au déménagement nous faisant sortir des catacombes pour nous amener place Victoria dans une salle moderne et adaptée à nos besoins, la salle Cornélius-Krieghoff. Ça peut avoir l'air drôle à dire, mais ça fait aussi partie de l'histoire de la réglementation. Quand les lieux où nous travaillions étaient vétustes et inadaptés, ça en disait long sur l'importance accordée par les décideurs publics et la société au travail que l'on effectuait. Aujourd'hui, on peut dire que notre dossier a pris le haut du pavé, que nos installations ont gradué et c'est tant mieux pour tout le monde!

Un autre constat qu'il est important de faire en cet anniversaire concerne la qualité des dossiers discutés devant la Régie. La Régie a incité les parties à structurer leurs représentations, à documenter et à étayer leur preuve par des faits et des expertises, souvent de pointe. Cela a apporté beaucoup de rigueur et d'objectivité aux débats. Nous-mêmes avons dû nous adapter et aujourd'hui, pour rien au monde, nous ne reviendrions en arrière.

Au chapitre des améliorations importantes dans les mœurs réglementaires, obtenues au fil des ans, il faut noter qu'au début, tout le monde était un peu à couteaux tirés et surtout très jaloux de garder ses informations et de ne pas divulguer sa preuve. À cet égard, les mœurs ont beaucoup changé, les intervenants se connaissent mieux, se respectent davantage,

Hydro-Québec accepte de mettre sur la table les informations pertinentes, ce qui permet aux travaux de se dérouler avec efficacité et dans un esprit positif.

Par contre, toute situation étant toujours perfectible, j'aimerais aborder la question du personnel technique de la Régie et de son rôle dans nos travaux.

D'abord, la place que le personnel technique occupe a beaucoup évolué. D'observateurs dans les réunions techniques au début, ces analystes employés de la Régie ont multiplié les interventions jusqu'à, dans certains cas, monopoliser les débats ou diriger la nature des conclusions. Sans aucunement remettre en question leur compétence, je considère qu'il s'agit d'un biais préjudiciable aux parties que la Régie devrait corriger sans délai. Chaque groupe d'intervenants (résidentiels, industriels, commerciaux, agricoles, institutionnels et environnementalistes) a un rôle de représentation à jouer en suivant les règles de l'art. Or, le personnel technique n'est pas soumis aux mêmes règles de preuve imposées aux autres participants et leurs interventions ont, dans certains cas, tendance à influencer les débats. Ces analystes n'étant pas les décideurs, lesquels sont les régisseurs attitrés à un dossier, il faut donc mettre fin sans délai à leurs interventions qui revêtent un caractère occulte ou les baliser différemment. C'est une question de crédibilité et de maintien de l'indispensable équité entre tous les intervenants et la Régie.

Par ailleurs, un autre élément qui nous tracasse, c'est le fait que, comme la tour de Pise, le personnel technique tend à toujours pencher du même côté, qui n'est pas celui des grands industriels. Cela me porte à faire remarquer qu'il faut être conscient que notre point de vue n'est que peu défendu spontanément. Il est tellement plus simple pour bon nombre de commentateurs externes, voire d'analystes de la Régie, de voir les grandes entreprises dans le rôle du méchant qui n'a surtout pas besoin de défenseurs.

Cependant, avec les difficultés que connaissent certaines d'entre elles, de plus en plus de décideurs, surtout en région, réalisent que leurs dépenses d'exploitation en région, qu'une étude récente a d'ailleurs chiffrées à 14 ¢/kWh, sont indispensables à la survie de bien des villes et villages. Ces gens ont compris que la pérennité des grandes entreprises sur leur territoire dépend en grande partie de la politique tarifaire, qui sera en vigueur. Pour les consommateurs industriels, la prévisibilité et la stabilité des coûts d'électricité, qui peuvent représenter jusqu'à 60 % de leurs coûts d'opération, sont des facteurs essentiels dans les décisions corporatives qu'elles prennent.

Ce manque d'impartialité que nous avons pu voir dans certains groupes de travail de la part du personnel technique de la Régie nous amène, à certains moments, à douter que l'intérêt public soit bien servi. De plus, dans certains cas, la nature pointilleuse de ces interventions s'éloigne des objectifs d'allègement réglementaire pourtant si chers au président du tribunal.

En outre, il me semble qu'il y a lieu de s'interroger sur la limite à appliquer dans nos interventions relativement au droit de gérance des entreprises réglementées. La frontière est ténue entre le rôle qu'il nous faut jouer et ce qui relève des prérogatives de gestion de ces entreprises et il n'est pas souhaitable qu'elle soit franchie. Nous devons être vigilants à l'avenir.

De plus, il y a un autre problème avec les interventions du personnel technique, c'est que, contrairement aux autres intervenants, les parties intéressées dans un dossier donné ne peuvent contre-interroger le personnel. Cela leur permet de procéder à des interventions qu'il nous est impossible de moduler ou de mettre en perspective devant le tribunal. Face à cela, il serait souhaitable que le personnel technique dépose une preuve comme les autres intervenants et soit soumis aux mêmes règles de preuve. Cela les obligerait à présenter leur

argumentaire au grand jour et en respectant les règles qui s'appliquent à tous. Transparence et équité seraient mieux servies ainsi, nous en sommes convaincus.

En cet anniversaire de la Régie, nous tenons aussi à souligner le fait que la Régie a acquis non seulement de la crédibilité dans l'ensemble du secteur énergétique, mais elle s'est vue confier récemment de nouveaux mandats, ce avec quoi les grands industriels sont tout à fait en accord. Ainsi, la loi 52 lui a octroyé des pouvoirs en lien avec le financement des programmes d'efficacité énergétique, la reddition de comptes du plan d'ensemble à cet égard et concernant la fiabilité des réseaux de transport. Il s'agit d'une preuve de la confiance mise par le gouvernement dans le professionnalisme de la Régie et un pas important pour l'avancement de la réglementation au Québec.

Cela nous semble d'autant plus important que les grands industriels sont sous représentés tant chez le personnel technique que chez les régisseurs que comme groupe reconnu devant la Régie où l'on retrouve trois voix pour les petits consommateurs et quatre voix pour les écologistes. D'ailleurs pour assurer la complète indépendance judiciaire des régisseurs, nous proposons que ceux-ci soient nommés pour un mandat de sept ans, qui ne serait pas renouvelable, comme cela se fait à l'Office national de l'énergie.

Nous considérons également que la rémunération tant des régisseurs que du personnel devrait être améliorée pour attirer une qualité de personnel correspondant aux attentes et aux défis et pallier au fait que les mandats seraient limités dans le temps. D'ailleurs, la Régie devrait également penser à revoir les balises actuellement en vigueur pour les frais des intervenants, qui sont de moins en moins en lien avec le marché, afin qu'elle puisse continuer d'obtenir des interventions de qualité devant elle.

Car, le rôle appelé à jouer par la Régie dans le monde complexe et changeant de l'énergie, la nature sans appel des décisions qu'elle rend, l'importance des enjeux sur lesquels elle donne des avis au gouvernement sont autant de facteurs qui font qu'elle doit pouvoir compter sur un personnel impartial et compétent.

Somme toute, les grands industriels dressent un bilan positif des 10 ans de la Régie de l'énergie et considèrent qu'elle a largement contribué à une gestion plus efficace et transparente des enjeux énergétiques. Si nous pouvions formuler un souhait pour l'avenir, ce serait que les intervenants aient suffisamment de maturité pour considérer l'intérêt public dans son ensemble avant leurs intérêts spécifiques dans l'étude des différents dossiers. Car, une des fonctions de la Régie est d'être porteuse d'une vision large du dossier énergétique. Or, cette façon d'aborder les débats devrait aussi influencer les intervenants auprès de la Régie, cela ferait partie d'un cheminement normal et souhaitable.

En terminant, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de participer à ce bilan et je vous assure que les grands industriels continueront à y participer avec bonne foi et à y défendre leur point de vue avec conviction, mais respect.

Longue vie à la Régie et bonne fin de conférence!